



Naninne, le 26 novembre 2018

N. Réf. : ASS-ELE-201811BE10529  
V. Réf. : S-09292-181106  
Agent traitant : E. LEFEVRE  
Tél. : +32 (0) 81/407602  
GSM : +32 (0) 477/599896

Monsieur J.L. MARTIN  
Président du Comité de Direction  
de la SPGE  
Avenue de Stassart, n° 14-16  
5000 NAMUR

A l'attention de Mme. Hélène LEBEAU

**Objet : Sous-bassin hydrographique de la Meuse aval – Communes  
d'Andenne et de Fernelmont – Proposition de modification du PASH  
de la ZAE de Petit-Waret  
Sous bassin hydrographique de la Lesse – Commune de Beauraing –  
proposition modification du PASH de la ZAE de Beauraing Est Pâturage  
du Pape**

Monsieur le Président, Cher Monsieur Martin,

Lors de leur création, les zones d'activité économique de Petit-Waret et de Beauraing Est ont été équipées des infrastructures nécessaires à la collecte de leurs futures eaux pluviales et usées.

Les présentes demandes de modification du PASH, dont vous trouverez les rapports de motivation en annexe, consistent dans les faits en une régularisation de situations existantes.

Tout en étant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur Martin, en l'expression de nos salutations distinguées.

ir. Jean-Marc STEYENS

Directeur du Secteur Assainissement

Didier HELLIN

Directeur général

**Intercommunale Namuroise  
de Services Publics**

Siège social // Bureau d'études  
Parc industriel // Rue des Viaux 1b  
5100 Naninne

Tél. + 32 (0)81 40 75 11  
Fax + 32 (0)81 40 75 75

Distribution d'eau // Laboratoire

Rue de l'Hôpital 6  
5600 Philippeville  
Tél. + 32 (0)71 66 79 25  
Fax + 32 (0)71 66 80 18

info@inasep.be // www.inasep.be

## **RAPPORT DE MOTIVATION DE L'ORGANISME AGREE INASEP.**

### **ZAE de Petit-Waret – Communes de Fernelmont et d'Andenne**

L'INASEP a été consultée pour la problématique de l'assainissement de la zone d'activité économique de Petit-Waret sur les Communes de Fernelmont et Andenne, implantée le long de la E42 au Nord du village de Petit-Waret.

L'aménagement de cette nouvelle zone d'activité économique a débuté en 2014, les travaux sont en cours de finalisation.

Le réseau d'égouttage est séparatif, les eaux usées sont collectées par une canalisation en grès (diamètre 300 et 400 mm) et les eaux pluviales par des conduites en béton (diamètre variable). Les eaux usées sont refoulées via deux stations de pompage vers la station d'épuration de Petit-Waret.

Tous ces travaux et installations respectent nos prescriptions techniques et sont en cours de réception.

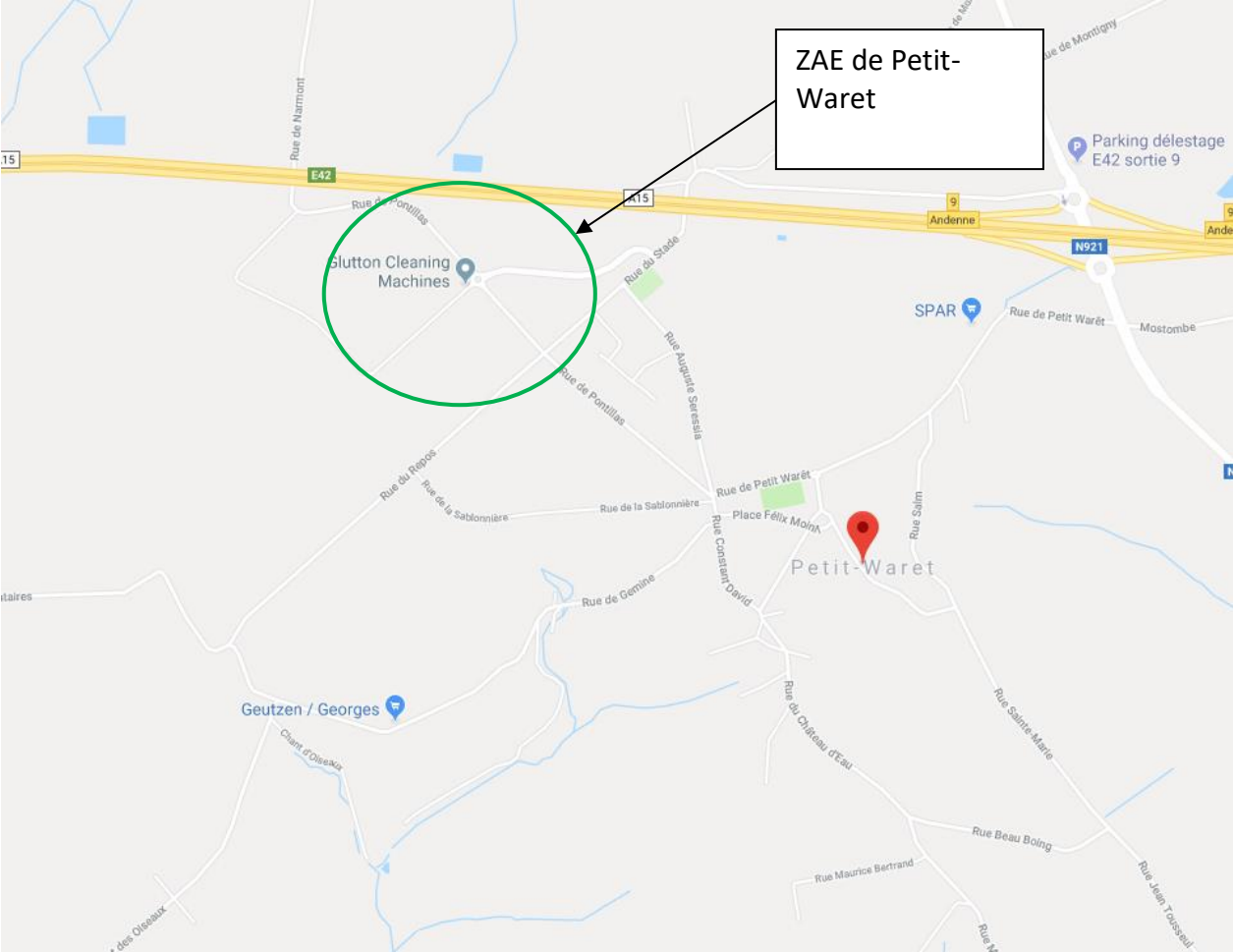
L'aménagement de cette zone ne nécessitera plus d'investissements SPGE. Notons cependant que la station d'épuration de Petit-Waret, déjà obsolète, ne pourra à terme épurer l'ensemble des eaux usées de la ZAE et devra faire l'objet d'un upgrade. C'est d'ailleurs l'ensemble du schéma d'assainissement de Petit-Waret et Troka qui devra être revu, ces travaux seront probablement proposés dans le prochain programme SPGE.

Initialement implantée en zone agricole, la ZAE a fait l'objet d'une modification du plan de secteur (arrêté ministériel du 17/06/2011 entré en vigueur le 24/07/2011). Cette nouvelle zone d'activités économiques a été entièrement équipée et est raccordée sur une station d'épuration collective, elle se retrouve de facto en assainissement collectif.

L'INASEP émet dès lors un avis favorable au classement de cette ZAE en épuration collective.

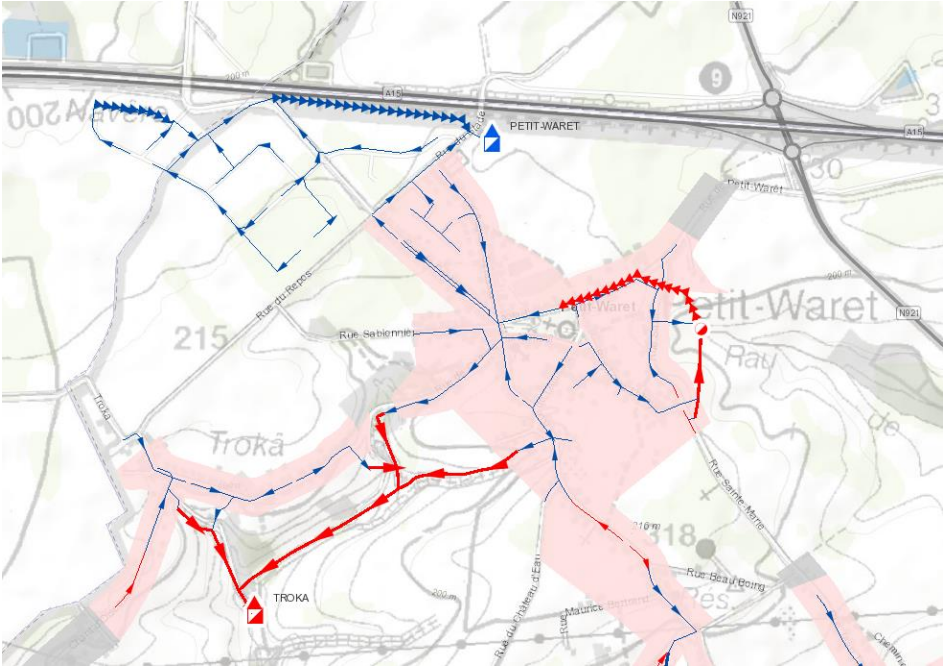
**Extraits cartographiques.**

**Délimitation de la zone concernée et présentation du projet**





**Situation actuelle au PASH**



**Proposition modification du PASH**

